



Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chimone, David ben Messaouda, Haïm ben Esther, Rav Moché Ben Raziel, Chimone Ben Messaouda, Aaron Ben Hanna, Audrey Bat Étoile



Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak et Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham, Chimone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhai, Dov Ben Lévana azriel ben Sarah et David ben Julie



Résumé de la Paracha

La paracha de bé'houkotai clôture le troisième livre de la torah, vayikra. Elle présente une liste de conséquences au respect et au non-respect des commandements de la torah, en citant dans un premier temps la bérakha que suscitera Hachem sur le peuple s'il respecte les injonctions de la torah, puis en détaillant ensuite la malédiction qui risque de s'abattre dans le cas contraire.

5/ *Le battage de vos grains se prolongera jusqu'à la vendange, et la vendange durera jusqu'aux semailles; vous aurez du pain à manger en abondance, et vous demeurerez en sécurité dans votre pays.*

6/ *Je ferai régner la paix dans ce pays, et nul n'y troublera votre repos; Je ferai disparaître les animaux nuisibles du pays, et le glaive ne traversera point votre territoire.*

Dans le chapitre 26 de Vayikra, la torah dit :

ד/ וַנִּתְּתִי גִשְׁמֵיכֶם, בְּעֵתָם, וַנִּתְּנֶה הָאָרֶץ יְבוּלָהּ, וְנֵעַץ הַשָּׂדֶה יִתֵּן פְּרִיָּו:
4/ *Je vous donnerai les pluies en leur saison, et la terre livrera son produit, et l'arbre du champ donnera son fruit.*

ה/ וְהָשִׁיג לָכֶם דִּישׁ אֶת-בְּצִיר, וּבְצִיר יִשְׁיג אֶת-זֶרַע; וַאֲכַלְתֶּם לְחִמְכֶם לְשִׁבְעָה, וַיִּשְׂבַּתְּמָם לְבָטָח בְּאֶרְצְכֶם:

Versets De la Paracha

Sur ce verset deux opinions se dégagent. D'après Rabbi Yéhouda, Hachem annonce qu'en présence de l'homme les bêtes sauvages se retireront. Il s'agit ici d'un phénomène naturel, l'habitat de l'homme repousse souvent des espèces locales. La bénédiction formulée dans ce verset traite donc de l'abondance dont jouira le peuple, avec pour conséquence directe, l'expansion de son territoire et le retrait animal. Toutefois, Rabbi Chimone

avance une autre hypothèse. D'après lui, les animaux resteront présents sur les terres des bné-Israel, seulement, ils ne présenteront plus aucune violence. En ce sens, le verset n'est plus à comprendre comme le retrait des animaux mauvais, mais plutôt comme le retrait du mal présent dans les animaux.

Le **Ramban** (sur ce verset) explique cela en

revenant à l'origine des animaux. Au terme de la création du monde, Hachem bénit Son œuvre et dit (Béréchit, chapitre 1, versets 29 et 30) : « Dieu ajouta : "Or, Je vous accorde tout herbage portant graine, sur toute la face de la terre, et tout arbre portant des fruits qui deviendront arbres par le développement du germe. Ils serviront à votre nourriture. **Et aux animaux sauvages, à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui se meut sur la terre et possède un principe de vie, J'assigne toute verdure végétale pour nourriture.**" Et il en fut ainsi. » L'homme comme l'animal sont donc naturellement végétariens et n'ont absolument pas le droit de tuer pour se nourrir. Cet état est celui qui sera de retour à la fin des temps, comme la torah l'atteste (Yéchayahou, chapitre 11, versets 7 et 8) : « Génisse et ourse paîtront côte à côte, ensemble s'ébattront leurs petits; et le lion, comme le bœuf, se nourrira de paille. Le nourrisson jouera près du nid de la vipère, et le nouveau-sevré avancera la main dans le repaire de l'aspic. » La transformation de cet état de l'animal à celui que nous lui connaissons aujourd'hui est dû à la faute de l'homme. Après que la mort ait fait son apparition, les animaux sont entrés dans une nature nouvelle, au point de devenir meurtriers. La promesse de ce verset est donc un retour à l'origine. Si l'homme se comporte d'après les lois de la torah, alors il évoluera à nouveau dans cette dimension, préservée de la mort.

Tentons d'aller plus loin sur ce dernier point.

Le **Avot Déralbi Nathane** (page 42) écrit : « Dix décrets ont été prononcés à l'encontre du serpent suite à la faute de l'homme... Concernant le dixième décret, Rabbi Méir citait notre verset : " Je ferai disparaître les animaux nuisibles" »

Comme chacun le sait, le serpent de béréchit, celui qui a fait fauter Adam et 'Hava est l'incarnation terrestre de l'ange du mal et de toutes ses forces. Suite à son intervention auprès de l'homme, le mal contamine le monde et dénature la création. Nos sages parlent du venin du serpent pour caractériser l'apparition de la mort. C'est suite à cela que les animaux vont devenir sauvages et se mettre à tuer. Notre verset traite donc de la fin des temps, lorsque les animaux sauvages seront chassés ou plus précisément que le mal dans sa forme

actuelle, sera éradiqué au point de rendre au reste de la création sa nature d'origine. En somme, l'attitude actuelle des animaux est la conséquence directe de leur contamination par les forces du mal.

Le **Chem Michmouël** enseigne (sur parachat ékév, année 670) : « Nos sages ont dit (baba batra, page 16a) : il s'agit du satan, du mauvais penchant, de l'ange de la mort, à savoir (ne pas prononcer le nom suivant, ici incomplet) 'ל-א-מ-ס' et son groupe. Les lettres négatives de son nom sont 'מ-ס' dont la valeur numérique est cent, et les lettres positives sont (celles de la fin de son nom, qui indiquent la source divine qu'Hachem lui accorde, comme à tout ange) 'ל-א'. Dans le futur, Hachem égorgera le mauvais penchant, à savoir qu'Il séparera les deux parties de son nom 'מ-ס' et 'ל-א', de sorte que les lettres négatives ne soient plus abreuvées par le flux positif des deux autres lettres. Cela entraînera leur disparition, ne laissant plus que les deux autres lettres dans la sainteté. »

Il est intéressant de se pencher sur les mots formés par les deux groupes de lettres qui composent le nom de l'ange du mal. Le mot « מ-ס (sam) » signifie un poison. En clair, à la fin des temps, le poison disparaîtra pour laisser place au reste des lettres à savoir « אל - el ». Ce mot connote comme nous l'avons dit, la source divine de chaque ange qui tire sa force du Maître du monde.

Cette assertion est importante parce qu'elle nous explique une notion profonde. Nous avons souvent distingué deux noms d'Hachem, fréquemment utilisés dans la torah. Le premier est « אלהים » et le deuxième est le tétragramme « יהוה ». La différence établie par nos sages entre ces deux noms concerne les attributs divins. Le premier nom traite de la rigueur, de la justice et le second, de la miséricorde. Nous disons tous les jours en conclusion de la prière « En ce jour (la fin des temps) Hachem sera Un et Son nom sera un ». En effet, il semble difficile pour l'homme de concevoir qu'en réalité, la rigueur n'existe pas, elle est simplement une manifestation de notre manque de connaissance du divin. Si nous ne disposions pas du doute dans nos cœurs,

de l'influence du mal, alors dans chaque détail de nos vies, nous ne percevrions que la miséricorde et Hachem ne nous apparaîtrait alors que sous « יְהוָה ».

Quelle est la différence spirituelle entre la rigueur et la miséricorde ?

Il ne s'agit en fait absolument pas des définitions courantes que nous leur accordons. Dans les fait, la rigueur caractérise l'aspect naturel du monde, tel que régit par les lois mises en place lors de la création. C'est à ce titre que le mot « אֱלֹהִים » symbole de la rigueur divine dispose de la même valeur numérique que le mot « הַטֶּבַע – la nature ». Plus encore, il devient logique de voir que la racine de ce mot, à savoir « אֵל – el » soit présente dans le nom de tous les anges, car ces derniers sont chargés de gérer la nature. Le nom « יְהוָה » désignant la miséricorde, fait quant à lui référence au surnaturel, à l'intervention manifeste d'Hakadoch Baroukh Hou dans le monde. Toutefois, chacun conçoit qu'il n'y a pas de différence entre la nature et le surnaturelle : toutes deux sont d'origine divine. C'est seulement notre mauvais penchant qui cherche à les dissocier. C'est pourquoi, à la fin des temps, nous retournerons à l'expression absolue du « יְהוָה », du surnaturelle, comprenant que tout trouve sa source dans le divin.

Nos sages enseignent que les anges, ceux-là même qui sont les acteurs des phénomènes naturels, sont symbolisées par les astres. La conséquence de l'infection par le venin du serpent suite à la faute d'Adam a justement été de nous faire dorénavant dépendre des astres et donc de l'aspect naturel de la création. Seulement le **Zohar** (sur parachat Pin'has, page 216b) explique que le don de la torah a permis aux bné-Israël de sortir de ce cadre pour évoluer de nouveau sous l'égide du « יְהוָה ». C'est à ce titre que nos maîtres enseignent « אין מזל לישראל il n'y a pas d'astres pour Israël » car nous sommes sensés être liés à une source plus élevée.

À ce titre, le **Tour** (Ora'h 'Haïm, halakha 417) explique qu'en plus des fêtes du calendrier juif, douze autres jours de Yom Tov auraient dû être accordés aux bné-Israël, il s'agit des douze Roch 'Hodech de l'année, chacun placé sous l'égide d'une des douze tribus. Seulement, à cause de la

faute du veau d'or, nous avons perdu ces jours. Cela démontre clairement ce que nous évoquons. Chaque mois est placé sous l'égide d'un astre. En corrélation à cela, il existe douze tribus, chacune évoquée durant les mois de l'année. Hachem souhaitait qu'en lieu et place de l'impact des astres, se trouve un jour de Yom Tov, où le spirituel efface le matériel, afin de prouver que Son peuple n'est pas régit par la nature mais uniquement par le divin.

C'est en ce sens que nous comprenons les propos sus-mentionnés. À la fin des temps, Hachem retirera « סַם (sam) » le poison, pour ne laisser que « אֵל – el » la divinité. En ce sens où, lorsque le peuple hébreu évoluera dans les règles strictes de la volonté d'Hachem, alors le mot « אֵל – el » symbole de la rigueur et de la nature, sera dénué de toutes racines négatives pour s'exprimer en parfaite harmonie avec le divin sans plus jamais le nier. C'est à ce titre, que le monde retournera à son point d'origine et sera vacciné contre le mal. La férocité animale disparaîtra et à nouveau le meurtre sera étranger.

En quoi les mitsvot permettent-elles la transition de la nature au surnaturelle, de « אֱלֹהִים » vers « יְהוָה » ?

Hazal expliquent que le mot "מצוה *mitsvah*" se décompose en deux parties : "מצ" et "וה". La torah procède parfois à des interversions de lettres sous un système appelé Atbach. Il s'agit de pouvoir échanger la première lettre de l'alphabet par la dernière, la seconde par l'avant-dernière etc. Par cela, nos sages dévoilent certains secrets cachés derrière des mots qui nous semblent basiques. En appliquant ce système à la première partie, c'est-à-dire à "מצ" nous obtenons les lettres "י-ה". Il apparaît que dans un sens profond, ce qui se cache derrière une mitsvah soit "יהוה", à savoir le tétragramme du nom d'Hachem qui représente le surnaturel.

Pourquoi faut-il procéder à une interversion des lettres, et pourquoi uniquement sur les deux premières lettres et par sur tout le mot ? Une mitsvah est composée de deux facteurs. Le premier est l'action dans ce monde qui constitue l'acte dévoilé ; il s'agit de ce qui nous est demandé de faire. Le second

concerne la répercussion dans les sphères célestes, à savoir l'aspect caché ; il s'agit de l'énergie libérée, de l'impact concret des mitsvot. Ainsi, la première composante se fait dans notre monde, puisqu'il s'agit de notre action personnelle, la seconde se produit dans un monde purement spirituel. Or par définition, le monde du spirituel est le monde de la vérité, il est clair et dévoilé, aucun mensonge ne subsiste. Par contre, notre monde est le monde des forces du mal, le mensonge y est roi. Du coup, tout est inversé. La réalité la plus concrète des choses n'est pas perçue par les mortels. Il ressort de cela, que l'action que nous faisons ne se révèle pas à nous comme elle devrait être mais complètement à l'opposé de ce qu'elle est. C'est pourquoi, la première partie de la mitsvah qui intervient sur terre, c'est-à-dire notre action, doit être inversée. Or la première partie du mot mitsvah est bien "מצ". La réalité de ces lettres se trouve donc à l'opposé de ce qu'elles sont, c'est pourquoi il faut les intervertir. Par contre, la seconde partie de la mitsvah, c'est-à-dire la résultante dans le monde céleste ne subit pas l'impact du mal, et s'exprime parfaitement, sans altération. Du coup, la seconde moitié du mot

mitsvah n'a pas à subir de modification. Plus encore, puisque nous sommes les associés d'Hachem dans la pratique de la mitsvah, nous comprenons aisément notre manque et notre incapacité à atteindre la profondeur du secret renfermé dans notre acte, tandis que cette question ne se pose pas pour le Maître du monde. De fait, pour un des deux partenaires, la mitsvah est cachée, d'où la première partie "מצ" ne révélant pas le secret, et pour Hachem qui nous seconde, la réalité est apparente, d'où l'absence de nécessité de transformer les lettres. Là encore, c'est le mal qui nous entoure qui nous empêche de voir la réalité et la mitsvah propose de briser ce mensonge pour nous connecter au divin.

Yéhi ratsone que nous puissions accomplir chacune des mitsvot de la façon scrupuleuse pour vivre réellement le lien surnaturel qui nous unit à Hachem, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but cultuel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !